

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

* * *

Procès-verbal in extenso de la Séance du 11 avril 2014
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 10 h, sous la présidence de M. Garo HOVSEPIAN, doyen d'âge du Conseil d'Arrondissements, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. HOVSEPIAN procède à l'appel nominal des élus.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Arrondissements :

AGIUS Chantal – ANNIBALDI René – ARBONA Daniel – AZAR André – AZIBI Gérard – BEAUVAL Yves – BENSALAMA Chamia – BESNAÏOU Jacques – BETTUZZI Evelyne – CORDIER Monique – D'ANGIO Sandrine – DATTILO Gérald – DEBORD Renée – DELAGE Jean-Claude – DELLAVALLE Françoise – DUDIEUZERE Cédric – DUGUET Sandra – FARKAS Monique – GALLO Caroline – GARCIA Sylvestre – GIORGI Vincent – GRAC Elodie – HAROUCHE Karine – HERZALLAH Karim – HONDE-AMIAR Marion – HOVSEPIAN Garo – JOHSUA Samy – LAMY Dany – LELOUIS Gisèle – MAGGIO Antoine – MARI Stéphane – MASSE Florence – MAURY Georges – MIRON Richard – MUSTACHIA Marie – PATRITI Séverine – PONCET-RAMADE Michèle – RAMPAL Simone – RAVIER Stéphane – RIBIERE Maryvonne – RODRIGUEZ Nadia – SICARD Caroline – VENDREDI Vincent.

Sont représentés :

M. AIRAUDO Romain par M. MIRON Richard – Mme DI NOCERA Magali par M. BEAUVAL Yves – M. MARCHAL Jean-Michel par M. MAGGIO Antoine - M. MONTI Didier par Mme D'ANGIO Sandrine – M. RABIA Paul par Mme MUSTACHIA Marie.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

(La séance se tient dans un indescriptible brouhaha et des hurlements ou slogans rendant souvent totalement inaudibles les propos des intervenants, malgré différents appels au calme.)

Monsieur HOVSEPIAN

.- Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le peuple a voté et le suffrage universel est toujours légitime.

Ces élections municipales traduisent une grande défiance envers la politique, avec un nombre d'abstentionnistes qui a été historique, avec un vote sanction sans appel, d'hommes et de femmes en grande souffrance. Le rejet de la politique est net. On assiste aujourd'hui de plus en plus au repli sur soi, à un désabusement citoyen, à la défiance des partis traditionnels, sauf pour l'extrême droite qui devient malheureusement ici un vote refuge ! Il faut avoir la lucidité de le reconnaître.

Ces élections ont été une trêve politique qui a miné le fonctionnement de la démocratie. Des citoyens de ces arrondissements ont voté la tentation de l'extrême droite : cette tentation sera-t-elle une solution ? Force est de constater que toutes les Municipalités de l'extrême droite ne sont jamais arrivées à la fin de leur mandat et se sont retrouvées devant la Justice et devant des opérations catastrophiques. Mais en même temps, accepter le verdict du suffrage universel, ce n'est pas renoncer à des valeurs républicaines ; au contraire, c'est rentrer dans la résistance !

(Fort brouhaha, le public scande "résistance")

Monsieur HOVSEPIAN.-

Je crois fondamentalement à l'égalité des êtres humains et je me refuse qu'ils soient traités différemment selon leur origine, leur couleur ou leur confession. J'ai toujours combattu et je combattrai encore les préjugés, l'intolérance, le rejet de l'autre, la stigmatisation de telle ou telle minorité, la critique implicite de telle ou telle confession. J'ai toujours combattu et je combattrai encore demain la parole raciste, le discours xénophobe, car je n'oublie pas ceux qui, venus d'ailleurs, ont contribué à écrire l'histoire de France, comme Gambetta et Zola, fils d'émigrés italiens, comme Manouchian, fils d'émigrés arméniens, et les résistants de l'Affiche rouge, fils de citoyens du Monde qui ont été fusillés au Mont Valérien.

(Applaudissements dans une partie de la salle)

Monsieur HOVSEPIAN.-

En même temps, la laïcité doit être au cœur de nos préoccupations quotidiennes, c'est-à-dire la libre expression de la conscience. Cette neutralité de l'Etat permet à tous de vivre ensemble, par-delà les appartenances confessionnelles ou philosophiques, qui ne doivent concerner que la sphère privée. De Jules Ferry à Jean ZAY, des démocrates, des Républicains ont toujours été fondamentalement attachés à l'école publique et laïque, qui remplit une mission essentielle : accueillir sur les mêmes bancs tous les élèves, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur confession ou leur condition sociale. Cette école est le creuset même de la

France républicaine, qui est l'un des facteurs principaux de l'intégration et de l'unité nationale.

Je rends hommage aux maîtres, aux enseignements de la République, qui contribuent chaque jour à maintenir, à conforter la cohésion de notre Pays. Plus que jamais, en des temps difficiles et compliqués, il est indispensable de se rassembler, de rassembler les citoyens, de renforcer ce désir de vivre ensemble par lequel Ernest Renan définissait la nation, de construire une société de concorde qui soit une main tendue et un espoir partagé.

Eh Bien ! Dans ce beau et vaste secteur municipal, qui est une terre de contraste social, de différences culturelles, de diversité identitaire, à l'image même du mythe fondateur de Marseille, c'est notre devoir d'élus, quelle que soit la fonction que l'on peut occuper, de bâtir une société plus humaine, plus juste et plus attentive à chacun. Je me suis appliqué à le faire hier.

(Applaudissements dans une partie de la salle)

Monsieur HOVSEPIAN

.- Aujourd'hui mon investissement associatif en a mis les fondations. Ma vie politique en a été le ciment, car c'est là le socle de mon engagement. Je serai à vos côtés pour redresser pierre par pierre l'édifice démocratique, et rehisser sur son fronton les valeurs de la République : Liberté, Egalité et Fraternité !

(Applaudissements dans une partie de la salle, au milieu des hurlements du public, qui continue à scander "résistance")

* * *

INSTALLATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Monsieur HOVSEPIAN.- Je vais à présent vous donner lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 30 mars 2014.

Election au Conseil Municipal et au Conseil d'Arrondissements du 7^e Secteur

Electeurs inscrits	81 953
Suffrages exprimés	45 196
Majorité absolue	22 599
Liste conduite par M. RAVIER	15 971 (35,33 %)
	11 Conseillers Municipaux
	22 Conseillers d'Arrondissements
Liste conduite par M. HOVSEPIAN	14 696 (32,51 %)
	3 Conseillers Municipaux
	5 Conseillers d'Arrondissements
Liste conduite par M. MIRON	14 529 (32,14 %)
	2 Conseillers Municipaux
	5 Conseillers d'Arrondissements

Monsieur HOVSEPIAN.- Je déclare Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux et Conseillers d'Arrondissements installés dans leurs fonctions.

* * *

ELECTION DU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Monsieur HOVSEPIAN.- Je propose de désigner Gérald DATTILO, le plus jeune des membres de l'assemblée, comme Secrétaire de séance, et demande aux trois têtes de liste de présenter trois scrutateurs, un par liste, pour assister au vote et au dépouillement.

Il est proposé comme scrutateurs : Mme D'ANGIO pour la liste Marseille Bleu Marine, Mme PONCET-RAMADE pour la liste "Un nouveau cap pour les Marseillais" et Mme GALLO pour la liste "Marseille en Avant".

Monsieur HOVSEPIAN.- Avant de procéder à l'élection du Maire d'Arrondissements, je vous donne lecture des articles L.2122-4 à L.2122-8 et L.2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui doivent être lus en séance.

Article L.2122-4

"Le Maire et ses adjoints sont élus par le Conseil d'Arrondissement parmi ses membres. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est pas âgé de 21 ans révolus."

Article L.2122-5

"Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être Maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation. La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux Comptables supérieurs du Trésor et aux Chefs de service départementaux de l'administration."

Article L.2122-6

"Les agents salariés du Maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de Maire."

Article L.2122-7-2

"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7."

Article L.2122-8

"La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil. Pour toute élection du Maire ou des adjoints, les membres du Conseil sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé."

Article L.2511-25

"Le Conseil d'arrondissement est présidé par le Maire d'arrondissement. Le Maire d'arrondissement est élu au sein du Conseil d'arrondissement parmi les membres du Conseil d'arrondissement. Les fonctions de Maire de la commune et de Maire d'arrondissement sont incompatibles.

L'élection du Maire d'arrondissement qui suit le renouvellement général du Conseil municipal a lieu huit jours après celle du Maire de la commune. Le Conseil d'arrondissement est, à cette occasion, exceptionnellement convoqué par le Maire de la commune.

Le Conseil d'arrondissement désigne également en son sein, parmi les Conseillers municipaux et les Conseillers d'arrondissement, un ou plusieurs adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total du Conseil d'arrondissement, sans pouvoir toutefois être inférieur à quatre. L'un des adjoints au moins doit être Conseiller municipal.

Sous réserve des dispositions des alinéas précédents, sont applicables au Maire d'arrondissement et à ses adjoints les dispositions des articles L.2122-4 à L.2122-7-2, des premier et deuxième alinéas de l'article L.2122-8, des premier et troisième alinéas de l'article L.2122-10, des articles L.2122-12, L.2122-15, L.2122-16, du second alinéa de l'article L.2122-18, de l'article L.3122-3 et de l'article L.4133-3.

En cas d'application de l'article L.2122-15, le représentant de l'Etat dans le département informe le Maire de la commune de la démission du Maire d'arrondissement ou de ses adjoints.

L'élection du Maire d'arrondissement et de ses adjoints peut être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du Conseil municipal. Lorsque l'élection est annulée ou que, pour toute autre cause, le Maire d'arrondissement ou ses adjoints ont cessé leurs fonctions, le Conseil d'arrondissement est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine. En cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7."

(Le Secrétaire rejoint la tribune et les trois scrutateurs viennent prendre place auprès de l'urne)

Monsieur HOVSEPIAN.- Je fais appel à candidature pour la fonction de Maire d'Arrondissements. Chaque tête de liste peut proposer une candidature.

Sont proposées les candidatures de :

- **M. Stéphane RAVIER, pour Marseille Bleu Marine,**
- **M. Stéphane MARI, pour "Un nouveau cap pour Marseille"**
- **La liste "Marseille en avant" ne présentant pas de candidat.**

(Hurlements parmi le public, qui scandent divers slogans)

Monsieur HOVSEPIAN.- S'il vous plaît, un peu de silence ! Un peu de silence ! Merci.

Nous allons procéder à l'élection du Maire, sous le contrôle du Secrétaire de séance et des scrutateurs. Le vote a lieu à bulletin secret. Le scrutin a lieu aux deux premiers tours à la majorité absolue, au troisième tour à la majorité relative, l'élection étant acquise, en cas d'égalité des suffrages, au plus âgé au troisième tour.

Vous disposez d'un bulletin de vote sur lequel vous écrivez de façon très lisible le nom de votre candidat et vous le glissez dans l'enveloppe mise à votre disposition.

Les procurations, sont représentés Madame et Messieurs les Conseillers d'Arrondissements suivants : Jean-Michel MARCHAL par Antoine MAGGIO, Magali DI NOCERA par Yves BEAUVAL, Didier MONTI par Sandrine D'ANGIO, Paul RABIA par Marie MUSTACHIA, Romain AIRAUDO par Richard MIRON.

Je vais procéder à l'appel nominal. A l'appel de votre nom, vous venez déposer votre bulletin dans l'urne et signer la liste d'émargement.

Le scrutin est donc ouvert.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Sont appelés à voter Mesdames et Messieurs :

AGIUS Chantal – AIRAUDO Romain - ANNIBALDI René – ARBONA Daniel – AZAR André – AZIBI Gérard – BEAUVAL Yves – BENSALAMA Chamia – BESNAÏOU Jacques – BETTUZZI Evelyne – CORDIER Monique – D'ANGIO Sandrine – DATTILO Gérald – DEBORD Renée – DELAGE Jean-Claude – DELLAVALLE Françoise – DI NOCERA Magali – DUDIEUZERE Cédric – DUGUET Sandra – FARKAS Monique – GALLO Caroline – GARCIA Sylvestre – GIORGI Vincent – GRAC Elodie – HAROUCHE Karine – HERZALLAH Karim – HONDE-AMIAR Marion – HOVSEPIAN Garo – JOHSUA Samy – LAMY Dany – LELOUIS Gisèle – MAGGIO Antoine – MARCHAL Jean-Michel – MARI Stéphane – MASSE Florence – MAURY Georges – MIRON Richard – MONTI Didier – MUSTACHIA Marie – PATRITI Séverine – PONCET-RAMADE Michèle – RABIA Paul – RAMPAL Simone – RAVIER Stéphane – RIBIERE Maryvonne – RODRIGUEZ Nadia – SICARD Caroline – VENDREDI Vincent.

(Cinq Conseillers sont représentés)

Monsieur HOVSEPIAN.- Si tout le monde a voté, je déclare le scrutin clos.

Il appelle les trois scrutateurs et il est procédé au dépouillement.

(Enorme brouhaha dans la salle, les hurlements parmi le public persistent, ainsi que divers slogans)

• * *
•

RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN DE L'ÉLECTION DU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Votants :	48
dont 5 procurations	
Suffrages exprimés :	41
Bulletins blancs ou nuls :	7
Majorité absolue :	25

Ont obtenu :

M. Stéphane RAVIER : 33 voix

M. Stéphane MARI 8 voix

Monsieur Stéphane RAVIER, ayant obtenu la majorité absolue,
EST ELU MAIRE des 13^e et 14^e Arrondissements.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

M. RAVIER rejoint la tribune, revêt l'écharpe tricolore de Maire que lui remet M. CARAPLIS, chef du protocole de la Ville de Marseille, et prend la présidence de l'assemblée.

M. HOVSEPIAN regagne les rangs de son Groupe.

(L'installation du nouveau Maire se fait sous les huées du public situé en fond de salle, dont les manifestations bruyantes rendent inaudibles les propos. Une partie de la salle entonne La Marseillaise.)

Monsieur RAVIER.- Si le public veut bien écouter !

(Son allocution est totalement couverte par les manifestations bruyantes du public et d'une partie de l'assemblée. Il n'est donc souvent pas possible de transcrire une phrase entière.)

Mesdames et Messieurs, il y a un certain nombre d'années, même si j'ai l'impression que finalement c'était hier, je traversais la rue..., j'apprenais à nager à la Piscine des Micocouliers, je regagnais chaque mercredi le stade...

...

La bataille électorale est bel et bien terminée. Les électeurs se sont prononcés et ils m'ont choisi en toute liberté, en toute légalité, en toute fraternité, pour être Maire des 13^e et 14^e arrondissements.

La pression, les tensions, la fatigue et la déception ont été à l'origine de déclarations quelquefois violentes et qui auront, j'en suis sûr, dépassé la pensée de celles et ceux qui les ont prononcées.

L'heure est aujourd'hui à l'avenir et non pas au passé, à l'action que nous allons devoir mener quotidiennement sur nos deux arrondissements, qui constituent, par leur population, la deuxième ville de notre département. Une action qui doit ou qui devrait dépasser les affrontements partisans et les ambitions personnelles, pour servir les habitants de ce secteur d'abord.

Notre élection et notre action n'auront d'autre but que de privilégier l'intérêt général, l'intérêt des habitants de notre territoire, à partir, bien sûr, des propositions qui auront été les nôtres durant la campagne électorale et qui ont reçu le soutien d'une majorité des électeurs de ce secteur.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité, et toujours fort brouhaha dans le reste de la salle)

Monsieur RAVIER

-

Je serai, je suis le Maire des 13^e et 14^e arrondissements, le Maire de tous les habitants, des noyaux villageois comme des cités. Je serai à l'écoute de toutes et de tous, inscrivant mon action, pour celles et ceux en tout cas qui veulent écouter, inscrivant mon action dans le respect des lois de la République, des lois que je souhaite voir appliquer à tous. J'irai à la rencontre des habitants de tous les quartiers, sans préjugés, sans me fier aux apparences souvent trompeuses...

Mais cette démarche, cette volonté, ce volontarisme, devront être partagés par tous, par les élus comme par les habitants. C'est la condition de notre réussite commune. Nos moyens sont ici très limités, mais notre détermination...

Aussi je rends à nouveau un appel solennel aux habitants du secteur des 13^e et 14^e arrondissements. Je vous demande à toutes et tous, à tous les quartiers, à tous les villages, de Saint-Just à Château-Gombert, de Sainte-Marthe au Canet, de Font-Vert à La Marie, je vous demande de tourner le dos aux préjugés, aux apparences, dont on vous a abreuvés pour mieux vous tenir en laisse électorale, et qui vous ont, tout au long de ces années, étouffés.

Venez travailler avec moi ! Venez travailler avec nous, pour l'avenir de Marseille et l'avenir de chaque Marseillais !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité, et toujours fort brouhaha dans le reste de la salle)

Monsieur RAVIER.

- Au cours de la campagne, la liste Marseille Bleu Marine a reçu de nombreux soutiens et de nombreux témoignages d'encouragement. Je n'en retiendrai qu'un seul : "Vous êtes notre dernier espoir". Plus qu'un soutien, plus qu'un encouragement, c'est un cri, un appel à l'aide qui nous a été lancé, un appel qui nous honore tout autant qu'il nous oblige !

Aussi, mes chers collègues, nous n'avons pas le droit de faillir, nous n'avons pas le droit d'échouer. Nos compatriotes nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient que nous emprunions une autre voie, celle de la réussite ; il est de notre devoir de ne pas les décevoir. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité, et toujours fort brouhaha dans le reste de la salle)

Monsieur RAVIER.- Comme le veut la tradition républicaine, en tout cas la tradition locale, je donnerai la parole à celles et ceux parmi les élus qui souhaitent s'exprimer...

(Hurlements parmi le public, qui scandent divers slogans)

Monsieur RAVIER.-

S'il vous plaît, pour que je puisse donner la parole aux Conseillers et aux élus qui se manifesteraient, je demanderai à ceux de la presse de regagner la place qui est la leur.

Qui souhaite prendre la parole parmi les groupes ?

Monsieur MIRON.-

Merci, Monsieur le Maire, en espérant que l'on puisse parler et que tout le monde écoute, puisque nous sommes en République et en démocratie, je le rappelle.

Monsieur le Maire de Secteur, Mesdames et Messieurs les élus du groupe "Marseille en avant", Mesdames et Messieurs les élus du groupe "Marseille Bleu Marine", Mesdames, Messieurs.

Les électeurs des 13^e et 14^e arrondissements se sont exprimés lors du scrutin municipal, et 35 % d'entre eux vous ont choisi comme Maire de Secteur. Vous êtes donc légitimement le Maire du 7^e Secteur de la Ville de Marseille.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MIRON.

- En cet instant, mes pensées vont en priorité aux 150 000 habitants des 13^e et 14^e arrondissements. Avec mes collègues du groupe "Marseille en avant", nous continuerons de les servir pendant les six années qui viennent, comme nous l'avons fait avant et pendant les élections municipales.

Mes remerciements vont à chacun des 14 529 électeurs qui ont voté en notre faveur. Je leur confirme qu'avec Monique CORDIER, Jean-Claude DELAGE, mes colistiers qui sont là aussi, eh bien, les élus de notre groupe, nous saurons être attentifs aux attentes qu'ils ont exprimées par leur expression démocratique.

(Hurlements dans le public)

Monsieur MIRON.- Je peux parler ? (...)

La majorité municipale et la majorité au niveau de la Communauté Urbaine sont bien aux côtés des 150 000 habitants des 13-14.

Marseille est une et indivisible. Avec le Maire de Marseille, M. Jean-Claude GAUDIN, nous continuerons à faire avancer notre ville et nos quartiers, pour plus de sécurité, plus d'emploi, pour plus de services de proximité et plus pour la jeunesse. *(Hurlements dans le public)*

Monsieur le Maire de Secteur, vous êtes au pied du mur. Comme le maçon, c'est à l'ouvrage que l'on va juger de votre capacité à résoudre les difficultés que rencontrent nos concitoyens.

Pendant cette campagne électorale, vous avez beaucoup dénoncé et beaucoup promis. Nous serons là pour faire le point sur vos réalisations pour nos concitoyens.

Dans vos propos, j'ai noté votre satisfaction d'occuper ce poste, et vous avez exprimé vos remerciements. Mais vous avez oublié de remercier le groupe des élus gauchistes, les Socialistes, les Communistes, le Front de Gauche, qui ont fortement contribué à votre élection pour garder leurs... *(Propos inaudibles, hurlements dans le public)*

Monsieur MIRON.-

Attendez ! M. MARI, écoutez, ouvrez grand vos oreilles. Vous êtes terrorisés !

Ils sont terrorisés à l'idée de perdre leur gagne-pain, de perdre leurs petits privilèges ! Le prix de leurs convictions, je l'ai déjà dit, La Provence l'a dit ce matin et pourra le répéter, le prix de leurs convictions, c'est le tarif de leurs indemnités d'élus, 1 500 euros ! C'est leur complément de retraite ou leur complément de salaire ! Pour eux, 150 000 habitants, c'est 1 500 euros ! Voilà ce que vous êtes !

(Fort brouhaha)

Depuis 32 ans qu'ils dirigent les quartiers, ils ont semé et entretenu la misère ! Vous avez semé et entretenu la misère ! Ils ont prospéré avec elle, par des... claniques, partisans et clientélistes ! Vous êtes des clientélistes ! Et il faut assumer jusqu'au bout des ongles !

Avec eux il n'y a pas de citoyens, avec eux il n'y a pas d'électeurs, avec eux il n'y a que des clients ! Aucune conviction, aucun courage, vous n'avez rien ! Empêtrés dans leur (...) partisane, ces représentants de dynasties familiales sont d'un autre temps !

Et si je ne puis, Monsieur le Maire de Secteur, être satisfait de vous voir installé dans ce fauteuil, je suis très heureux d'avoir participé à la mort politique programmée de ces individus et de tout ce qu'ils représentent !

(A la fois applaudissements dans la salle et hurlements du public)

Monsieur MIRON.-

Aujourd'hui, ils veulent entrer en "résistance" ! C'est que ce sont de vrais courageux que nous avons là ! De vrais courageux qui affirment qu'une Mairie de Secteur, cela ne sert à rien et que... Alors pourquoi y être resté aussi longtemps puisque cela ne sert à rien ? Et pourquoi essayer encore de la garder dans les girones gauchistes !

Mesdames, Messieurs, ce triste passé s'estompe et doit disparaître !

Nous devons nous tourner vers l'avenir, et c'est avec enthousiasme et détermination que les élus du Groupe "Marseille en avant", avec Jean-Claude GAUDIN, s'inscrivent résolument aux côtés des 150 000 habitants des 13-14, pour ensemble, au sein de la

majorité municipale, développer un quartier d'avenir !
Vive Marseille et vive la France !
(Applaudissements et brouhaha)

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MIRON. Je crois que nous avons très bien compris où vous vouliez en venir. Je pense que le Groupe..., je n'arrive pas à voir qui souhaite prendre la parole parmi le Groupe de l'opposition gauchiste, si j'en crois M. MIRON.

(Brouhaha et hurlements en fond de salle)

Monsieur RAVIER.- M. JOHSUA, pour le Front de Gauche.

(Brouhaha, sifflements)

Monsieur RAVIER.-

S'il vous plaît, je vous demande un peu de silence ! Mesdames et Messieurs de la presse, c'est la dernière fois que je vous le demande. Merci. Mesdames et Messieurs du public, laissons la démocratie s'exprimer. M. JOHSUA, je vous en prie.

Monsieur JOHSUA.- Merci, Monsieur le Maire... *(Inaudible)*

Monsieur RAVIER.- M. JOHSUA, pardon de vous interrompre, ce sera la dernière fois. Je vous donne la parole pour exprimer votre sentiment sur cette élection. Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour débattre, nous aurons six ans pour le faire.

Monsieur JOHSUA.- *(Début inaudible)*

Vous avez, lors du débat municipal de la Ville de Marseille, cru bon de donner un certain nombre de leçons d'antisémitisme à mon ami Jean-Marc COPPOLA. En tant qu'expert de l'antisémitisme, je voudrais reprendre un minimum le débat avec vous, à l'aide de quelqu'un qui est bien plus célèbre que vous, moi et que M. COPPOLA, et qui est le dramaturge Bertolt Brecht, qui s'y connaissait en antisémitisme. Et il disait la chose suivante : "Regardons le système de valeurs qui sera contre l'exploitation, qui sera contre l'oppression, le système de valeurs qui sera pour la liberté, pour la solidarité entre les peuples, le système de valeurs qui sera pour l'égalité de tout le monde", y compris –ça, ce n'est pas Bertolt Brecht, c'est moi qui l'ajoute– pour la pratique de l'Islam, y compris pour le mariage gay. *(Huées dans la salle)*

Ces valeurs, du reste, étaient vraies hier, aujourd'hui, elles le seront demain, elles méritent que l'on se batte pour elles, elles restent au firmament !

Et puis il y a d'autres valeurs, disait toujours Bertolt Brecht, qui sont les suivantes, celles qui ont soutenu la barbarie Nazie, celles qui ont soutenu l'ignominie de la collaboration pétainiste !

Tout à l'heure, Mesdames et Messieurs de la majorité, vous avez chanté La Marseillaise, est-ce qu'il vous revient en mémoire que des étudiants, le 14 juillet 1940, se sont faits massacrer... parce qu'ils chantaient La Marseillaise ?

Choisissez vos valeurs !

(Une partie de la salle entonne La Marseillaise et hurlements d'autres en fond de salle)

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, laissez M. JOHSUA poursuivre.

Monsieur JOHSUA.-

Merci, M. RAVIER, Monsieur le Maire. A ce système de valeur, je vais ajouter deux petites choses, une en particulier : ce système de valeurs a armé le bras des assassins d'Ibrahim Ali !

(Applaudissements en fond de salle)

Et ce système de valeurs, M. RAVIER, vous voyez..., je ne dis même pas que c'est le vôtre ! Je dis que vous le connaissez, je ne dis même pas que c'est le vôtre ! Mais je voudrais entendre ici, de tout le monde que, c'est un système ignominieux... *(Inaudible, brouhaha)*

Et maintenant, si vous me permettez de terminer, M. RAVIER, on va abandonner la grande histoire et en venir à l'élection qui vous a porté à la Mairie.

Votre élection est parfaitement légale, il n'y a pas l'ombre d'un doute. ...et vous le savez bien, parce que ce système antidémocratique a tourné contre vous pendant des décennies. Mais ce n'est pas parce que maintenant il vous sert qu'il devient démocratique ! Vous avez été l'élu de 18 % des inscrits, pas un de plus ! Parmi ceux qui ont voté, à peine un groupe, ils n'étaient pas nombreux, à peine un tiers ont porté leurs suffrages sur vous..., vous êtes l'élu du système, mais vous n'avez pas l'onction du peuple ! *(Inaudible, brouhaha)*

Vous avez dit que vous souhaiteriez réussir, vous allez échouer ! Et je vais vous dire pourquoi : premièrement, il y a un certain nombre de gens qui ont laissé faire votre élection parce qu'ils ont été désarçonnés par des promesses non tenues, par des trahisons, désarçonnés contre des gens... *(Inaudible, hurlements)*

Mais pour ces populations, M. RAVIER, vous le savez, je le sais, toute cette assemblée le sait, le Front National, ce n'est pas la solution !

Ceux-là qui ont voté pour vous, vous allez les perdre en quelques mois !...

(L'intervention de M. JOHSUA se poursuit dans des conditions de brouhaha qui ne permettent pas de rapporter une suite cohérente)

de propos, on n'entend que des bribes de phrases)

Monsieur JOHSUA

.- Et je termine par ce mot, M. RAVIER, vous qui aimez beaucoup les (...) footballistiques, figurez-vous que c'est un point commun : vous avez gagné par un coup de raccroc, un "pointu", à la 93^e minute, parce qu'un certain nombre de joueurs... *(Inaudible)*
Vous allez vous essouffler et au bout du compte, l'échec sera fatal ! Il ne s'agit pas là d'un pari sportif, il s'agit de certitude !...
(Hurlements dans la salle)

Monsieur RAVIER.-

Merci beaucoup, M. JOHSUA, de ce retour en arrière de 70 ans, les pensées de M. Bertolt Brecht feront sûrement beaucoup de bien à celles et ceux qui dans le secteur attendent un logement, la sécurité. Vous avez fait beaucoup avancer le débat.
M. HOVSEPIAN demande la parole. Je vous demande de le laisser s'exprimer dans de bonnes conditions. Merci.

Monsieur HOVSEPIAN

.- Monsieur le Maire, les habitants de ces arrondissements ont besoin de sérénité, de calme, de tranquillité, de dialogue, de proximité, de respect, de réussite, et du vivre ensemble. Moi, je ne peux pas accepter qu'une personne qui s'exprime de n'importe quelle manière, d'une manière brutale, d'une manière odieuse, d'une manière violente, arrogante, insolente, agressive, odieuse, et qui a été la tête de liste de "Marseille en avant" ! C'est honteux ! *(Très fort brouhaha)*
Moi, je n'ai pas de réponse à donner à une personne qui se dit élue de la République et qui insulte les citoyens en les traitant de racaille, en les traitant "de trous du cul"... *(Propos inaudibles)*
Honte à lui ! Honte à vous !

Monsieur RAVIER

.- M. HOVSEPIAN, pardonnez-moi, mais je vous interromps quelques secondes pour demander au public de se calmer s'il ne veut pas que nous fassions évacuer la salle.

Monsieur HOVSEPIAN.- *(Il poursuit son intervention précédente)*

Vous êtes un "facho" ! Vous êtes un "facho" !... *(Inaudible)*

Monsieur RAVIER.

- Je crois que le message est clair. Tout le monde aura compris, là encore, où l'intervenant voulait en venir.
Qui souhaite encore prendre la parole ? Mme PONCET-RAMADE ?

Madame PONCET-RAMADE.- Merci, Monsieur le Maire.

(Brouhaha)

Monsieur RAVIER.- Merci de laisser Mme PONCET-RAMADE s'exprimer.

Madame PONCET-RAMADE.- Je voudrais rappeler, devant toute cette haine et cette violence, que nous sommes tous citoyens du monde, que nous respirons tous le même air, que nous buvons tous la même eau, que les ressources de la planète sont limitées et les crises écologiques et... sont de notre temps et soulèvent dans le monde, au Nord comme au Sud, à l'Ouest comme à l'Est, des crises sociales intenses.

Je demande à chacun de reprendre son sang-froid et d'assumer ses responsabilités... *(Fin inaudible tellement le brouhaha est important)*

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE, d'avoir fait cet appel au calme et pour ces propos mesurés. Personne d'autre ne veut intervenir ?

Merci pour ces mises au point qui, je l'espère, clôtureront définitivement l'ambiance de fin de campagne.

Mesdames et Messieurs de la presse, si vous voulez regagner vos places, s'il vous plait. Merci.

(Fort brouhaha et invectives entre les groupes de l'opposition)

Monsieur RAVIER.- Nous passons à la dernière partie de ce Conseil d'Arrondissements.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur RAVIER.- Est-ce que le calme est revenu pour que nous puissions passer à la détermination du nombre d'adjoints, qui était à l'ordre du jour ?

Je dois donner lecture des articles L.2511-25 alinéa 3, L.2511-25-1 et L.2122.7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L.2511-25 alinéa 3

"Le Conseil d'arrondissement désigne également en son sein, parmi les Conseillers municipaux et les Conseillers d'arrondissement, un ou plusieurs adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total du Conseil d'arrondissement, sans pouvoir toutefois être inférieur à quatre."

Article L.2511-25-1

Créé par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 20 – Version en vigueur au 19 mars 2014.

"Dans les Conseils d'arrondissement, la limite fixée à l'article L. 2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil d'arrondissement.

L'adjoint chargé de quartier connaît toute question intéressant à titre principal le quartier. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier."

Article L.2122.7-2

Créé par Loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 - art. 1 JORF 1^{er} février 2007 – Version en vigueur au 19 mars 2014.

"Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7."

"NOTA : Loi 2007-128 du 31 janvier 2007 art. 1 V Le présent article entre en vigueur à compter du premier renouvellement général des conseils municipaux qui suit la publication de la présente loi."

Monsieur RAVIER. - J'invite le Conseil du groupe des 13^e et 14^e Arrondissements à délibérer pour déterminer le nombre d'Adjoints d'Arrondissements.

Je propose de fixer le nombre à 18, soit 14 Adjoints d'Arrondissements et 4 Adjoints de quartier, selon les articles que je viens de vous lire.

Je mets cette proposition aux voix, à main levée.

Groupe "Marseille en avant" : 7 abstentions.

Groupe "Un nouveau cap pour Marseille" : 8 abstentions.

Groupe "Marseille Bleu Marine : 33 voix "pour".

La proposition faite par le Maire est adoptée à l'unanimité des votants

(Abstention du Groupe "Marseille en avant" et du Groupe "Un nouveau cap pour Marseille")

Le nombre des Adjoints du groupe des 13^e et 14^e Arrondissements est fixé à 18.

• * *

Election des Adjointes au Maire d'Arrondissements

Monsieur RAVIER.- Nous passons maintenant à l'élection des Adjointes. Celle-ci a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes sont constituées de façon à respecter la parité entre les sexes.

L'élection a lieu à bulletin secret, sous contrôle du Secrétaire et des scrutateurs, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire d'Arrondissements, ainsi que nous venons de le faire.

Il n'y a qu'une seule liste de 18 Adjointes, qui est proposée par le Groupe Marseille Bleu Marine. Les groupes "Marseille en Avant" et "Un nouveau cap pour Marseille" ne proposent pas de liste.

(Distribution de la liste et des enveloppes)

Monsieur RAVIER.- Je vais donc appeler chaque Conseiller à voter. Le scrutin est donc ouvert.

1^{er} tour de scrutin

Sont appelés à voter Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS – Romain AIRAUDO - René ANNIBALDI – Daniel ARBONA – André AZAR – Gérard AZIBI – Yves BEAUVAL – Chamia BENSALAMA – Jacques BESNAÏOU – Evelynne BETTUZZI – Monique CORDIER – Sandrine D'ANGIO – Gérald DATTILO – Renée DEBORD – Jean-Claude DELAGE – Françoise DELLAVALLE – Magali DI NOCERA – Cédric DUDIEUZERE – Sandra DUGUET – Monique FARKAS – Caroline GALLO – Sylvestre GARCIA – Vincent GIORGI – Elodie GRAC – Karine HAROUCHE – Karim HERZALLAH – Marion HONDE-AMIAR – Garo HOVSEPIAN – Samy JOHSUA – Dany LAMY – Gisèle LELOUIS – Antoine AGGIO – Jean-Michel MARCHAL – Stéphane MARI – Florence MASSE – Georges MAURY – Richard MIRON – Didier MONTI – Marie MUSTACHIA – Séverine PATRITI – Michèle PONCET-RAMADE – Paul RABIA – Simone RAMPAL – Stéphane RAVIER – Maryvonne RIBIERE – Nadia RODRIGUEZ – Caroline SICARD – Vincent VENDREDI.

(Cinq Conseillers sont représentés)

Les élus du groupe "Un nouveau Cap pour les Marseillais" ne participent pas au vote.

Monsieur RAVIER.- Je déclare le scrutin clos.

Il est procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des Adjointes d'Arrondissements

Monsieur RAVIER.- Mes chers collègues, voici le résultat du scrutin.

Votants : 40. Le groupe "Un nouveau cap pour les Marseillais" n'a pas participé au vote, c'est son droit.

Suffrages exprimés : 33.

Bulletins blancs ou nuls : 7.

Majorité absolue : 17

Liste des Adjointes soumise : 33.

La liste des Adjointes soumise au vote est donc élue, à la majorité absolue. Félicitations !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur RAVIER.-

Les Adjointes sont donc élus, les délégations ne sont pas encore connues.

Je déclare donc, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en tant que Maire des 13^e et 14^e Arrondissements, installés en qualité d'Adjointes d'Arrondissements :

Liste des Adjointes élus

1. Mme Marie MUSTACHIA
2. M. Antoine MAGGIO
3. Mme Sandrine D'ANGIO
4. M. Jacques BESNAINO
5. Mme Gisèle LELOUIS
6. M. Dany LAMY
7. Mme Evelyne BETTUZZI
8. M. Vincent GIORGI
9. Mme Monique FARKAS
10. M. Paul RABIA
11. Mme Séverine PATRITI
12. M. Cédric DUDIEUZERE
13. Mme Nadia RODRIGUEZ
14. M. René ANNIBALDI
15. Mme Caroline SICARD
16. M. André AZAR
17. Mme Chantal AGIUS
18. M. Gérald DATTILO

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur RAVIER.- L'ordre du jour étant épuisé, je voudrais vous remercier tous pour ce Conseil d'Arrondissements, pour l'avoir fait vivre. Nous nous souviendrons tous de cette élection. A Marseille, dans les quartiers Nord, il y a de la vie, ça bouillonne, mais tout finit par rentrer dans l'ordre républicain.

Je demande aux scrutateurs et au bureau de rester avec moi pour signer le procès-verbal.

Un apéritif très léger, sans alcool, vous est proposé sur la terrasse de la Mairie d'Arrondissements. Tous les citoyens, tous les Républicains, quelle que soit leur origine, leur couleur, leur race, leur religion, leur histoire, sont conviés à participer à cet apéritif offert par la Mairie de Secteur.

Merci. La séance est levée.

(Applaudissements dans la salle)

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 11 h 35, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *